

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 19 Février 2014

L'an deux mille quatorze, le 19 Février, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Date de convocation des membres : 11 Février 2014

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 11 Février 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire - Fabienne RANGER, 1^{er} Adjoint - Louissette TRICHET, 2^{ème} Adjoint - Philippe BOURGEOIS, 3^{ème} Adjoint - Patrice VÉRITÉ, 4^{ème} Adjoint - Martine BAUDOT - Patrick DUVIC - Anne-Marie GERVAIS - Jacques CAILLEUX - Daniel ABGRALL conseillers municipaux.

Démissionnaires : MM. Richard LERAY et Dominique LEROY

Procuration : Ms Thierry FONTAINE

Absent excusé : Mme Marie-Thérèse TURCIUS - Mme Christel LECLERC

Secrétaire de séance : Anne-Marie GERVAIS

1 – ARRET DE PROJET DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND SAUMUROIS

Le Comité Syndical réuni le 24 Décembre 2013, a conformément au code de l'urbanisme, arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Saumurois.

Après avoir examiné le dossier d'arrêt de projet, le bilan de la concertation, le document d'aménagement commercial ainsi que les délibérations correspondantes, Mme le Maire, propose d'émettre un avis favorable concernant ce projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Saumurois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Emet un avis favorable concernant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Saumurois.

2 - HALTE À VÉLO – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL

Madame le Maire rappelle qu'un schéma de développement touristique de la Commune de Fontevraud-l'Abbaye a été établi. Plusieurs opérations ont déjà été exécutées, à savoir : la mise en place de la fontaine et la mise en lumière des rues touristiques et de la place des Plantagenêts.

Dans la continuité des actions prévues au programme, Mme le Maire présente l'action Loire à Vélo et la création de sa halte à vélo dans le parc Sainte Catherine estimée à 20 000 €.

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre du dispositif VVRA (Villes et Villages remarquables de l'Anjou)

- Le Conseil Général a accordé une subvention à hauteur de 20 % du montant HT des travaux.
- La Région des Pays de la Loire est sollicitée pour une subvention à hauteur de 60% du montant HT des travaux.

Le montant restant à charge de la Commune sera de 20 %.

- Vu sa délibération du 16 janvier 2012 approuvant cette étude de mise en tourisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Charge** Madame le Maire de transmettre la demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire.

3 - CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE

Madame le Maire rappelle au conseil que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des Communes et 57 de la loi 84-53 sus-citée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires.

Un contrat d'assurance groupe avait été validé pour les années 2012 - 2013 et 2014, il convient maintenant de le reconduire.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents permanents à compter du 1^{er} janvier 2015.

Caractéristiques de la consultation :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires
- Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.
- Garantie des charges patronales (optionnelle).

Option :

- Franchise de 10 jours fermes pour accident de travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Charge Madame le Maire de signer la demande de consultation.

POINT SUR LES TRAVAUX

Avenue Rochechouart : Travaux terminés avec réserves, réception prochainement.

Place du 8 Mai : Début des travaux le 03 Mars 2014 uniquement sur l'agrandissement du parking.

Les travaux concernant la voirie Rue Robert d'Arbrissel interviendront en Septembre pour la réfection du réseau d'eau potable par SAUMUR AGGLO.

Suite de l'aménagement de la voirie au printemps 2015 en concordance avec le schéma d'aménagement du centre bourg.

QUESTIONS DIVERSES

Signalétique touristique : L'avis d'appel public à la concurrence a été passé Mardi 17 Février 2014 avec une clôture d'envoi des offres le 14 Mars 2014 à 12h.

Villes et Villages Fleuris : Dépôt du dossier au Conseil Général dans le but de la candidature à la 1^{ère} fleur. Avec les encouragements du jury départemental suite aux actions de fleurissement et de développement durable déjà menées depuis plusieurs années.

Divers voirie : La Direction du Territoire analyse actuellement la vitesse excessive ressentie par les riverains le long de plusieurs rues communales très empruntées et l'estimation de la réfection de certaines rues restant à aménager une fois le tracé du réseau d'assainissement arrêté sur la commune.